



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, les onze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le treize novembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

Mme Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL11.12.2020-079 : Nouvelle médiathèque – Demande de subvention au titre des coûts liés à l’extension des horaires d’ouverture

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Bannalec construit une nouvelle médiathèque rayonnante de type troisième lieu, intégrée au réseau intercommunal de Quimperlé Communauté.

La nouvelle médiathèque dans le cadre du plan de lecture publique souhaite renforcer son attractivité et s’affirmer comme un lieu de détente et de rencontres qui privilégie la culture pour tous.

C’est dans ce contexte que la collectivité a le projet de faire passer le temps d’ouverture de la nouvelle médiathèque de 19h50 à 25h afin de répondre aux objectifs suivants :

- Etendre la fréquentation en proposant une nocturne les mardis soirs aux actifs et à leurs enfants
- Proposer des horaires plus homogènes qui seront « faciles à retenir »
- Favoriser la fréquentation des jeunes adultes (20-28 ans) en proposant une nocturne les vendredis soirs
- Proposer une ouverture les dimanches matin.

Le temps de travail de l’équipe de la médiathèque sera augmenté de 5h30 hebdomadaire afin d’accueillir dans de bonnes conditions les Bannalécois et de gérer l’augmentation prévisible de la fréquentation. Cette disposition rendra possible le maintien en l’état de l’accueil des groupes (classes, multi accueil, service périscolaire, ALSH...), limitera l’éclatement des plannings individuels des salariées, et permettra un temps de travail le jeudi en équipe.

Ce projet est susceptible d’être subventionné par L’Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation étendu aux projets d’extensions horaires des bibliothèques. Le taux d’aide sera déterminé par le Préfet sur la base de la qualité et de l’ambition du projet et ce, sur une durée pouvant aller jusqu’à 5 années consécutives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve et sollicite la demande de subvention auprès de l’Etat (DRAC Bretagne) dans le cadre des frais générés par le projet d’extension des horaires d’ouverture.

Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l’unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX